

Provisoirement l'on utilise ce vaste établissement, en y déversant, quand il y a lieu, le trop plein des autres hôpitaux de la ville. Je n'y ai trouvé que quelques invalides malades.

Aucun médecin n'est spécialement attaché à l'hôpital St-Mandrier; quand le service le réclame, on y envoie, seulement pour un temps, un médecin ou un chirurgien de la marine. Il me semble que cet hôpital serait très utile s'il se déclarait à Toulon une maladie contagieuse ayant le caractère épidémique; il serait avantageux alors d'y envoyer les malades, leur présence dans la ville étant de nature à compromettre sans cesse l'existence de ceux que l'épidémie n'aurait pas encore frappés.

Sur la même côte de la rade, l'on trouve le Lazaret, fort peu remarquable, point assez grand et suffisant à peine aux besoins des *quarantainaires*. La plupart des bâtiments destinés à leur logement, sont d'anciennes maisons d'habitation qu'on a disposées tant bien que mal pour leur nouvelle destination.

La durée des quarantaines varie suivant la distance et l'état sanitaire des pays d'où viennent les passagers et les marchandises; pour les provenances d'Alger elle est de six jours; ce ne serait probablement point assez si ces provenances apportaient quelque germe de maladie contagieuse, et c'est beaucoup trop si elles n'en apportent pas. Un bâtiment tenu en quarantaine dans la rade, reste pendant un nombre de jours déterminé dans la grande rade, à une certaine distance de la ville; plus tard il lui est permis d'entrer dans la petite; plus tard enfin, il est reçu à *libre entrée*. Ne croirait-on pas, d'après cela, que la science possède des données bien précises sur la nature, la marche des principes contagieux, et l'influence qu'ils peuvent avoir à telle ou telle distance? Que de sacrifices l'ignorance et la peur imposent à l'état et au commerce (1)...!

(1) Les quarantaines de Toulon et de Marseille ont, depuis 1829, coûté plusieurs millions au ministère de la guerre. La première invasion du choléra dans cette dernière ville a été peu grave dans ce sens qu'elle n'a pas augmenté sensiblement le chiffre ordinaire de la mortalité; mais elle a fait un grand tort au commerce d'exportation. Les provenances de Marseille, complètement repoussées de certains ports d'Italie, n'étaient admises dans d'autres qu'avec des restrictions de quarantaine qui, par leur durée, équivalaient à une véritable exclusion.